# CONSULTATION FOURNISSEURS

PRODUITS LAITIERS

Unité monétaire retenue : EURO

Les prix proposés seront des prix H.T.

Période : 01 JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019

Date limite de réception : 04 décembre 2018

### LAIT

**LAIT UHT**

- La fourniture du lait devra répondre aux spécifications B32-86 du Groupe Permanent d’Etude des Marchés de denrées alimentaires.

- Le fournisseur devra indiquer la catégorie du lait soit demi-écrémé, soit ordinaire (34 g de matière grasse par litre).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | QUANTITE DEMANDEE | PRIX PROPOSE AU LITRE |
| LAIT UHT | 1 800 l |  |
| OUTRES X 10 l | 1 500 l |  |

Le paiement s’effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et une copie portant outre les mentions légales les indications suivantes :

* le nom et adresse du créancier
* le numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu’il est précisé à l’acte d’engagement
* la fourniture livrée, quantité et prix unitaire
* le montant et le taux de la TVA
* la date de la facture

# CONSULTATION FOURNISSEURS

BEURRE

Unité monétaire retenue : EURO

Les prix proposés seront des prix H.T.

Période : 01 JANVIER 2015 au 31 DECEMBRE 2015

Date limite de réception : 3 décembre 2014

**BEURRE**

La fourniture de beurre devra répondre aux spécifications B33-89 du Groupe Permanent d’Etude des marchés de denrées alimentaires.

Les fournisseurs doivent présenter du beurre d’intervention.

Beurre d’intervention : le prix proposé sera une majoration ou une minoration fixe du **COURS BAS DE LA MOYENNE MENSUELLE A RUNGIS** (du mois précédent la livraison) figurant sur le journal des Marchés, cotation « pasteurisé vrac » pour le vrac en 25 Kgs et 5 Kgs et cotation « beurre conditionné plaquette de 250 gr » pour les portions de 10 g, 15g et les plaquettes de 250 g.

Le montant de l’aide communautaire devra être précisé.

***La livraison s’effectuera deux fois par semaine avant 10H00 sauf le samedi – préciser les jours de livraison :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | QUANTITE DEMANDEE | PRIX PROPOSE AU KG |
| BEURRE PLAQUETTE 250 G | 500 kg |  |
| BEURRE MICRO 10 G | 200 kg |  |

Le paiement s’effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et une copie portant outre les mentions légales les indications suivantes :

* le nom et adresse du créancier
* le numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu’il est précisé à l’acte d’engagement
* la fourniture livrée, quantité et prix unitaire
* le montant et le taux de la TVA
* la date de la facture